



Règlement du concours photos 2017

“Drôle de Loire”

Article 1 : Organisation

La **Maison de la Loire du Loir et Cher** (41) située : 73, rue nationale, 41500 Saint-Dyé-sur-Loire, organise du **1^{er} mars au 31 juin 2017** son 4^{ème} concours photographique intitulé " **Drôle de Loire**".

Article 2 : Définition du concours

L'objectif de ce concours est de valoriser le fleuve Loire et son patrimoine naturel et culturel.

Chaque photographie devra être représentative de la Loire : **la faune, la flore, le patrimoine architectural, les loisirs**,... Ces éléments seront des atouts quant à l'originalité et l'attrait des clichés. La **présence du fleuve sera obligatoire. Les clichés devront être insolites et/ou drôles et/ou originaux afin de respecter le thème.**

Ce concours s'adresse à tous les amoureux de la photographie et de la nature et de la Loire. Ce concours est réservé aux amateurs, il n'est donc pas ouvert aux professionnels et autos-entrepreneurs.

Article 3 : Conditions de participation

- Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure et mineure. Il est strictement réservé aux photographes amateurs et est **gratuit et sans obligation d'achat**.
- Ce concours se déroule entre le **1^{er} mars et le 30 juin 2017**,
- Les participants peuvent soumettre une seule **photo au format numérique**, 1,5 MO et 300 DPI de résolution.
- Les photos doivent respecter les exigences techniques mentionnées dans la procédure de participation.
- Une seule participation par personne est acceptée pendant toute la durée du concours (même adresse postale ou courrier électronique et même nom de famille).
- Les photos déposées doivent être obligatoirement prises le long de la Loire, **entre Orléans et St Nazaire**, identifiables par **le fleuve, son patrimoine naturel et architectural, sa faune, ses loisirs**,... Chaque cliché doit mentionner **un titre et le lieu** où il fut pris, le nom de l'auteur et éventuellement un titre.
- Toute photographie sera automatiquement éliminée pour tout caractère pornographique, discriminant, raciste, de nature choquante ou portant atteinte à la vie privée d'une ou plusieurs personnes et/ou aux droits de celles-ci sur leur image ou à la propriété de leur bien. Toute photographie, contraire au règlement, sera automatiquement éliminée. La participation implique que les photographies déposées soient des **créations originales et insolites**. Toute personne présente sur les prises de vue aura au préalable donné son autorisation pour la diffusion de son image sur les photos déposées et leurs exploitations dans le cadre du concours et de l'exposition à la Maison de Loire du Loir et Cher.
- Chaque gagnant cède à la Maison de Loire du Loir et Cher tous les droits pour utiliser et exploiter ses photographies sur la page facebook du concours, sans aucune forme de rémunération, dans le cadre du concours. Chaque auteur des photos sélectionnées sera contacté afin de définir les modalités d'utilisation de celles-ci.
- **L'organisateur de ce concours ne pourra être tenu responsable de tout problème lié au déroulement du concours** (erreur humaine, problème technique, technologique ou de quelque nature que ce soit).
- Le participant consent à ce que les photos soient déposées sur la page Facebook de l'évènement. Toutes photos transmises par d'autres moyens que ceux indiqués sur le règlement ne seront pas acceptées par l'organisateur.

Article 4 : Procédure de participation au concours photo

Informations techniques relatives aux photos :

- Les photos devront être au format **JPEG et en Haute Résolution** (300dpi)
- Le poids maximal ne devra pas excéder **3Mo**.
- Elles seront envoyées à l'adresse électronique suivante : helene.marchiset@maisondeloivre41.fr
- En cas de problème technique, vous pourrez contacter **l'organisateur** via le numéro suivant : 02 54 81 68 07.

Article 5 : Sélection du jury

- **Le concours sera divisé en deux catégories : 1 catégorie enfant et une catégorie adulte.**
- Le grand public sélectionnera les gagnants par deux moyens.
 - Vote des visiteurs lors de leur passage lors de l'exposition qui se tiendra en juillet et août 2017.
 - Vote sur la page Facebook dédiée au concours. Les internautes voteront pour leur photographie préférée **du 1er mars au 30 juin 2017.**

Les lauréats seront par conséquent les auteurs des clichés qui auront reçu le plus de "j'aime sur la page Facebook" et ceux qui auront eu le plus de bulletins de votes lors de l'exposition.

Les gagnants seront avertis par courrier électronique, courrier postal ou téléphone.

- Tous les clichés seront exposés à La Maison de Loire.
- La remise des prix s'effectuera à la Maison de Loire du Loir et Cher (73, rue Nationale, 41500 Saint Dyé sur Loire) courant septembre.
- Les décisions des votes seront sans appel.
- Les résultats seront également communiqués par **voie de presse et web**.

Article 6 : Dotations

Catégorie Enfant :

10 prix seront décernés : 8 par les votes grand public lors de l'exposition et 2 par les votes sur la page Facebook.

Gagnants via les votes lors de l'exposition :

PRIX N° 1 à N° 3 : Une entrée gratuite chacun à la réserve zoologique de la Haute Touche

PRIX N°4 à N° 8 : Une entrée gratuite chacun à la réserve de Beaumarchais Safari Train à Autrèche.

Gagnants via la page Facebook :

PRIX N°9 : - Une entrée au Muséum d'histoire naturelle de Blois

Prix N°10 : - Une entrée à la Maison de la Magie de Blois

Catégorie Adulte

5 prix seront décernés : 3 par les votes du grand public lors de l'exposition et 2 par les votes sur la page Facebook.

Gagnants via les votes lors de l'exposition :

PRIX N°1 : Une entrée au son et lumière du château de Blois

Prix N°2 : Une entrée au château royal de Blois

Prix N°3 : Une entrée à la fondation du Doute de Blois

Gagnants via les votes de la page Facebook :

Prix N°4 et N°5 : Livre photo "Dérives" Ed. Hesse un exemplaire chacun.

Article 7 : Remerciements

Toute l'équipe de la Maison de la Loire du Loir-et-Cher remercie les partenaires qui ont offerts les lots pour les gagnants.



- RESERVE DE BEAUMARCHAIS SAFARI TRAIN A AUTRECHE
Beaumarchais, 37110 Autrèche
Tél : 02 47 56 22 30
www.reserve-de-beaumarchais.com



- RESERVE ZOOLOGIQUE DE LA HAUTE-TOUCHE
36 290 Obterre
Renseignements
Tél. : 02 54 02 20 40
www.zodelahautetouche.fr



- DIRECTION GENERALE DES SERVICES CULTURE/TOURISME
DE LA VILLE DE BLOIS

www.blois.fr